

Génocide des Tutsi : 30 ans de réclusion criminelle requis à Paris contre un ex-médecin rwandais

AFP, 18 décembre 2023

Une peine de trente ans de réclusion criminelle a été requise lundi contre l'ancien médecin rwandais Sosthène Munyemana, jugé devant la cour d'assises de Paris pour son éventuelle implication dans le génocide au Rwanda en 1994.

Les deux avocats généraux ont demandé à la cour de reconnaître l'accusé, âgé de 68 ans et qui vit dans le sud-ouest de la France depuis septembre 1994, coupable de génocide, crimes contre l'humanité, participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes, ainsi que pour complicité.

« *La somme des choix de Sosthène Munyemana* » entre avril et juin 1994 « *dessine les traits d'un génocidaire* », ont asséné les magistrats dans ce réquisitoire à deux voix entamé vendredi et qui a duré au total plus de sept

heures.

« *Il savait, il a choisi d'apporter son concours au plan génocidaire, a choisi d'occuper un rôle central et incontournable dans ce dispositif* », ont-ils ajouté.

Sosthène Munyemana est soupçonné d'avoir joué un rôle dans les massacres en signant une motion de soutien au gouvernement intérimaire institué après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, qui a encouragé les tueries commises d'avril à juillet 1994.

Ce génocide a fait, selon l'ONU, plus de 800.000 morts pour la plupart d'ethnie tutsi.

On lui reproche aussi d'avoir mis en place des barrières et des rondes à Tumba, dans la préfecture de Butare (sud du Rwanda), au cours desquelles des personnes ont été interpellées avant d'être tuées, et d'avoir dé-

tenu la clé d'un bureau de secteur où étaient enfermés des Tutsi avant leur exécution. Tutsi en leur offrant « *refuge* » dans le bureau de secteur.

Tout au long des cinq semaines de débats devant la cour d'assises, Sosthène Munyemana n'a eu de cesse de contester ces accusations, affirmant avoir été un Hutu modéré qui avait au contraire tenté de « *sauver* » des

« *C'est le lieu le plus exposé à Tumba, il n'y a aucun espoir d'y survivre en s'y cachant* », a au contraire estimé l'avocate générale Sophie Harvard, décrivant cet endroit comme un « *couloir de la mort* ».